

# S'adapter aux mesures pour lutter contre la COVID-19



## GÉRER LA GARDE PARTAGÉE

De nombreux parents se posent des questions sur la gestion d'une garde partagée tout en respectant les consignes de santé publique.

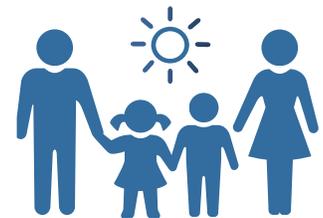
### Discuter à l'avance des précautions à prendre est facilitant.

Il est recommandé aux parents de décider à l'avance de la marche à suivre si un parent, un enfant ou une autre personne habitant une des deux maisons de l'enfant développe des symptômes ou est atteint de la COVID-19.

Les précautions à prendre doivent être claires pour tous les adultes et les enfants. Il faut aviser les personnes concernées si quelqu'un développe des symptômes ou s'il a la COVID-19.

C'est la responsabilité de tous; on peut sauver des vies!

La COVID-19 change beaucoup de choses dans la vie des enfants. Continuer à voir leurs deux parents peut les rassurer et les aider à mieux vivre ces changements.



**Quoi faire si un parent, un enfant ou une autre personne habitant dans la même maison que l'enfant présente des symptômes ou est atteint de la COVID-19?**

Situations	Ce qu'il faut faire
<p>Un enfant a des symptômes de la COVID-19 ou est atteint</p> <p>(Pour la liste des symptômes, voir le <a href="#">Guide d'autosoins</a>)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'enfant doit rester dans la maison où il est déjà afin de prévenir la transmission de la COVID-19 à d'autres personnes.</li><li>• L'ex-conjoint doit être informé de la situation.</li><li>• Les consignes d'isolement doivent être respectées par l'enfant dans la mesure du possible (<i>Consultez la fiche : <a href="#">Consignes pour la personne malade en isolement</a></i>). Selon l'âge de l'enfant, il est recommandé que :<ul style="list-style-type: none"><li>• ce soit toujours la même personne qui s'en occupe et que cette dernière porte un couvre-visage lorsqu'elle ne peut être à 2 mètres (6 pieds) de l'enfant;</li><li>• les jouets de l'enfant ne soient pas partagés;</li><li>• en dehors de sa chambre, l'enfant utilise la même chaise et le même fauteuil pendant l'isolement;</li><li>• une distance de 2 mètres (6 pieds) entre lui et les autres soit respectée, même pour les repas;</li><li>• tous se lavent les mains régulièrement.</li></ul></li><li>• La garde partagée pourra reprendre après 14 jours si l'enfant n'a pas eu de symptômes les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> jours (sauf pour une petite toux et la perte de goût ou de l'odorat qui peuvent persister). S'il a toujours des symptômes les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> jours, il faudra attendre que l'enfant n'ait aucun symptôme pendant deux jours consécutifs.</li></ul>

Situations	Ce qu'il faut faire
Un parent, ou une autre personne dans la maison, a des symptômes de la COVID-19 ou en est atteint et <b>l'enfant est avec eux.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enfant doit rester dans la maison où il est déjà afin de prévenir la transmission de la COVID-19 à d'autres personnes.</li> <li>• L'ex-conjoint doit être informé de la situation.</li> <li>• La personne atteinte ou ayant des symptômes doit respecter les consignes d'isolement dans la mesure du possible (<i>Consultez la fiche : <a href="#">Consignes pour la personne malade en isolement</a></i>).</li> <li>• La garde partagée pourra reprendre 14 jours après le dernier contact entre l'enfant et la personne malade si l'enfant ne développe aucun symptôme et que la personne malade a respecté les consignes d'isolement.</li> <li>• Si l'enfant développe des symptômes, référez-vous aux consignes de la ligne précédente.</li> </ul>
Un parent, ou une autre personne dans la maison, a des symptômes de la COVID-19 ou en est atteint et <b>l'enfant n'est pas avec eux.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enfant doit rester chez l'autre parent afin de prévenir la transmission de la COVID-19.</li> <li>• L'ex-conjoint doit être informé de la situation.</li> <li>• La garde partagée pourra reprendre après 14 jours si la personne atteinte ou ayant des symptômes a respecté les consignes d'isolement et n'a pas eu de symptômes les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> jours (sauf pour une petite toux et la perte de goût ou de l'odorat qui peuvent persister). Si elle a toujours des symptômes les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> jours, il faudra attendre qu'elle n'ait aucun symptôme pendant deux jours consécutifs.</li> <li>• Si une autre personne de cette maison est en isolement étant donné un contact avec une personne atteinte de la COVID-19, la garde partagée pourra reprendre 14 jours après le dernier contact de cette personne avec la personne malade.</li> </ul>

Si personne n'a de symptôme, n'est atteint de la COVID-19 ou n'est en isolement suite à une consigne de la santé publique dans les deux maisons de l'enfant, la garde partagée peut se poursuivre.



#### POUR AVOIR PLUS D'INFORMATION SUR LA GARDE PARTAGÉE

- [Trouver un médiateur familial](#)
- [Conseils juridiques en lien avec la garde d'enfant](#) (ministère de la Justice) 1 866 699-9729
- [Info-Santé et Info-Social 8-1-1](#)